

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE****Approuvées le 26 mai 2010****Révisées le 1^{er} mars 2024****Prochaine révision en 2027-2028****Page 1 de 4**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et ses écoles ont un rôle vital à jouer dans la préparation des jeunes afin qu'elles et ils prennent leur place en tant que citoyennes et citoyens informés, engagés et habilités qui joueront un rôle essentiel pour bâtir l'avenir de nos communautés, de notre province, de notre pays et de l'environnement mondial.

La mise en œuvre de la politique d'éducation environnementale est une responsabilité partagée; les élèves, le personnel enseignant, les chefs de file, les parents et les membres de la communauté sont tous appelés à y contribuer.

MODALITÉS**1. L'enseignement et l'apprentissage**

Pour accroître les connaissances des élèves et les amener à développer des habiletés et des perspectives pour que leurs actions entraînent une gestion écoresponsable de leur environnement, le Conseil :

- utilise les documents de ressources qui conviennent pour appuyer la mise en œuvre des programmes-cadres révisés;
- appuie le personnel et les élèves quand il s'agit de relier les connaissances et les habiletés en matière d'environnement et les actions requises pour une gestion responsable de l'environnement avec les traditions écologiques des Premières nations, des Métis et des Inuit et toute autre initiative qui appuie les principes d'écocivisme.

Les écoles :

- fournissent aux élèves des possibilités d'acquérir les connaissances et les habiletés liées à l'éducation environnementale dans toutes les matières et les incitent à mettre en pratique leurs connaissances et leurs habiletés dans le cadre de projets faisant appel à l'action au niveau environnemental;
- mettent les élèves au défi de développer des habiletés de la pensée critique, systémique et axée sur l'avenir, habiletés qui leur permettront de devenir des citoyennes et des citoyens éclairés et actifs;

Pour modeler et enseigner l'éducation environnementale en utilisant une approche intégrée qui favorise la collaboration lors du développement des ressources et des activités, le Conseil :

- fait la promotion des possibilités de collaboration pour permettre au personnel scolaire de développer et de mettre en commun des activités, des approches intégrées ainsi que des projets visant l'éducation environnementale;
- encourage les programmes interdisciplinaires et des projets d'apprentissage par l'expérience novateurs axés sur l'environnement et comportant des activités communautaires sur le terrain.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Page 2 de 4

Les écoles :

- créent des occasions d'apprentissage qui aident les élèves à comprendre les causes sous-jacentes, les multiples facettes ainsi que la nature dynamique des questions environnementales;
- profitent des communautés d'apprentissage professionnelles afin de mettre en commun les pratiques efficaces et les stratégies qui favorisent l'apprentissage et l'enseignement dans le domaine de l'environnement.

2. L'engagement des élèves et les relations avec la communauté

Pour développer, chez les élèves, leur capacité de passer à l'action en ce qui concerne les questions environnementales, le Conseil :

- encourage la participation des élèves leaders à la conception de projets d'éducation environnementale au niveau du Conseil et de la communauté;
- communique et souligne les projets entrepris par les écoles et les élèves, démontrant ainsi leur engagement envers une gestion responsable de l'environnement;
- consulte le Comité de participation des élèves sur la politique d'éducation environnementale du Conseil;
- engage le Comité de participation des élèves sur les initiatives reliées à l'éducation environnementale déployées à l'ensemble des écoles du Conseil;
- encourage la recherche-action favorisant l'établissement de partenariats et la mise en œuvre novatrice des concepts et des principes liés à l'éducation environnementale.

Les écoles :

- encouragent la participation des élèves leaders à la conception du programme d'éducation environnementale au niveau de leur école;
- incitent les élèves à enrichir leur apprentissage par l'entremise des technologies de l'information de manière à accéder à des ressources, à établir des liens avec les autres et à établir des liens avec les autres sur des questions environnementales;
- appuient les élèves au fur et à mesure qu'ils développent leurs habiletés et prennent des décisions ayant des retombées positives sur l'environnement;
- fournissent aux élèves des occasions d'aborder des questions environnementales à la maison et sur le plan local ou mondial;
- collaborent avec le conseil d'école pour promouvoir l'éducation environnementale;
- incitent les élèves à planifier des activités d'éducation environnementale destinées à l'ensemble des élèves;
- incitent les élèves à participer aux activités d'éducation environnementale ayant lieu sur le terrain de l'école et dans la communauté.

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

Page 3 de 4

Pour fournir du soutien aux leaders du système d'éducation afin de leur permettre de promouvoir l'engagement des élèves et la participation de la communauté, le Conseil :

- offre des expériences et des programmes tels que la Majeure Haute Spécialisation en environnement ou l'enseignement coopératif et des expériences de travail liés à l'éducation environnementale dans les écoles secondaires;
- fait connaître les ressources locales appuyant la sensibilisation aux questions environnementales ainsi que la protection de l'environnement, la conservation de l'énergie, la gestion des déchets, la protection de la biosphère et l'éducation en plein air;
- partage des liens et des partenariats avec des organismes communautaires (p. ex., fermes, entreprises, industries, organismes sans but lucratif) afin d'aider à accroître l'engagement et la responsabilité au sein de la communauté élargie.

Les écoles :

- collaborent avec les parents, le conseil d'école, les groupes communautaires et les autres intervenants en éducation pour promouvoir la sensibilisation à l'environnement et favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement;
- enrichissent et complètent l'apprentissage des élèves réalisé en salle de classe par les possibilités d'expériences et d'activités appropriées à l'extérieur de la salle de classe tout en offrant l'occasion d'en faire une pratique réflexive;
- incitent les élèves à envisager des moyens de satisfaire aux exigences du service communautaire en abordant des problèmes environnementaux dans leurs communautés, et ce, conformément aux politiques du Conseil.

3. Le leadership environnemental

Pour intensifier le niveau d'intégration de l'éducation environnementale aux politiques, aux procédures et aux plans stratégiques du Conseil, dans le cadre de son processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique, le Conseil :

- inclut l'intégration de l'éducation environnementale à son plan stratégique;
- assure l'intégration et la mise en œuvre d'objectifs en éducation environnementale dans les plans de service opérationnels qui, chaque année, feront l'objet d'une révision, d'une mise à jour et d'une communication;
- assure la reconnaissance pour le leadership environnemental;
- intègre des possibilités de formation en cours d'emploi liées à l'éducation environnementale aux programmes de perfectionnement professionnel de tous les groupes de personnel;
- incite l'ensemble de son personnel, le comité de la participation des parents, les élèves, les parents et les conseils d'école à adopter et à promouvoir les pratiques écoresponsables.

Les écoles :

- élaborent ou passent en revue l'objectif de mise en œuvre de l'éducation environnementale dans le projet d'amélioration de l'école de sorte qu'il s'aligne avec la politique du Conseil à cet égard;

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE****Page 4 de 4**

-
- incitent les membres de leur personnel à développer leurs connaissances et leurs compétences en éducation environnementale ainsi que des pratiques écoresponsables et favorisent les occasions de mentorat;
 - facilitent la mise en commun de l'expertise et des connaissances de leur personnel par l'entremise de réseaux existants.

Pour promouvoir des pratiques écoresponsables dans la gestion des ressources, du fonctionnement et des installations, le Conseil :

- met en œuvre des stratégies, des programmes et des procédures en vue de protéger et de préserver l'environnement tout en veillant à ce que les écoles et les lieux de travail soient sains et sécuritaires;
- établit des pratiques d'achat écoresponsables tout en tenant compte des facteurs qualité, prix et service.

Les écoles :

- encouragent leur personnel à participer à des sessions de formation sur les pratiques de gestion respectueuses de l'environnement et sur le rôle du personnel scolaire dans la préparation et la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'école ou du Conseil;
- planifient une approche écoresponsable en ce qui concerne le fonctionnement général de l'école.